

Compte administratif 2014

Conseil municipal
du 26 juin 2015



PREAMBULE

Le compte administratif est un moment important de la vie municipale. Il certifie nos comptes, il permet aussi de faire le bilan de l'année écoulée et de constater le respect des engagements qui avaient été pris au moment du vote du budget primitif. Certes le vrai débat a toujours lieu au moment du vote de ce dernier, acte politique annonçant les réalisations à venir et l'engagement sur l'exercice des compétences de la collectivité. Toutefois, le compte administratif permet d'évaluer l'action de l'exécutif et de mesurer la pertinence des choix opérés pour l'exercice lors du vote du budget et c'est à cela que l'on peut juger la gestion d'une commune.

L'analyse du compte administratif vise plusieurs objectifs :

- Rappeler les principales caractéristiques financières de la Ville, ses forces et ses faiblesses,
- Observer l'évolution dans le temps des principales rubriques budgétaires,
- Connaître les principales réalisations de l'année budgétaire écoulée, mesurer l'écart par rapport aux prévisions et la réalisation des objectifs fixés

Les documents, présentant le compte administratif, font apparaître une section de fonctionnement qui concerne la vie courante de la Ville de Castelnau-le-lez, c'est-à-dire les charges et les produits qui participent à la formation du résultat, et une section d'investissement qui comprend en dépenses les éléments d'actif (ou immobilisations) destinés à servir de façon durable à la Ville, et en recettes les capitaux propres, autres fonds propres et emprunts permettant le financement du patrimoine.

Le compte administratif est voté par chapitre budgétaire, mais est présenté avec le détail des différentes natures sur lesquelles sont enregistrées les écritures comptables, tout au long de l'exercice, et avec le détail par fonctions (c'est-à-dire par grands domaines d'activités de la commune).

Le présent rapport de présentation vous permettra dans un premier temps d'examiner les résultats à la clôture de l'exercice budgétaire 2014, puis d'avoir une analyse des grandes masses des deux sections.

I – LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – Les taux de réalisation :

En millions d'euros	Crédits ouverts (BP+DM+ Reports) en 2014	Mandaté/ Titré en 2014	Reporté en 2015	% de consom ^o des crédits
Dépenses réelles de fonctionnement	20,39	19,93		98%
Recettes réelles de fonctionnement	23,75	23,83		100%
Dépenses d'équipement	10,17	5,06	2,25	72%
Recettes d'équipement	10,42	7,46	0,42	76%

B – Les résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	21 062 305
-----------------	-------------------

RECETTES	25 671 165
-----------------	-------------------

Réalisations (mandaté, mis en paiement)	20 389 385
Rattachements (mandaté en 2014, payé en 2015)	672 921

Réalisations (titré, mis en recouvrement)	23 850 522
Rattachements (titré en 2014, recouvré en 2015)	101 195

Excédent dégagé	4 608 860
------------------------	------------------

Excédent n-1	1 719 448
--------------	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	16 985 592
-----------------	-------------------

RECETTES	14 340 717
-----------------	-------------------

Réalisations (mandaté, mis en paiement)	12 522 507
Restes à réaliser (engagé, reporté sur n+1)	2 253 882
Solde de l'exercice n-1 (besoin de financement)	2 209 203

Réalisations (mandaté, mis en recouvrement)	13 925 123
Restes à réaliser (engagé, reporté sur n+1)	415 594

Besoin de financement	2 644 875,11
Résultat de clôture	1 963 984,98

C – Formation de l'épargne :

En M€ (millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Var 13-14	Var 09-14
Recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions)	18,76	19,49	20,34	21,7	22,81	23,28	+2,1%	+24,1%
- Dépenses réelles de fonctionnement (hors celles relatives aux travaux faits en régie)	16,69	16,72	17,2	18,16	18,77	19,83	+5,6%	+18,8%
= Epargne brute	2,07	2,77	3,14	3,54	4,04	3,46	-14,5%	+66,9%
- Remboursement en Kal des emprunts	1,52	1,67	1,86	1,81	1,84	1,95	+6,1%	+28,3%
= Epargne nette	0,55	1,1	1,28	1,73	2,20	1,51	-31,7%	+173,7%

En 2014, la conjugaison de divers facteurs, souvent indépendants de la politique municipale, aboutit à une érosion de l'épargne brute, phénomène qui se produit pour la première fois depuis 2007. La hausse du taux de TVA, diverses mesures concernant le personnel (liées à la revalorisation des carrières, aux cotisations retraite...) conduisent à une nette augmentation des dépenses, alors que les recettes sont atones. En 2014, de nouvelles contraintes financières sont apparues avec la baisse de la DGF mais la Ville a choisi de ne pas actionner le levier fiscal.

II – EXAMEN DETAILLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – La section de fonctionnement :

1) Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,28%.

(en milliers d'€)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2013/ 2014	Evol. Moy. 2009/ 2014
Dépenses réelles de fonctionnement	16 775	16 915	17 305	18 266	18 934	19 934	5,28%	3,51%
Charges à caractère général	4 518	4 567	4 789	4 999	5 334	5 526	3,60%	4,11%
- Achats	1 176	1 291	1 323	1 316	1 374	1 367	-0,46%	3,07%
- Services extérieurs	2 437	2 392	2 575	2 723	3 029	3 236	6,83%	5,84%
- Autres services extérieurs	838	818	825	897	861	844	-1,99%	0,15%
- Impôts	68	65	66	63	70	79	11,91%	3,08%
Charges de personnel et ass.	9 979	10 094	10 236	10 732	11 107	11 744	5,74%	3,31%
Autres ch. de gestion courante	1 040	1 029	1 072	1 164	1 234	1 315	6,61%	4,82%
Atténuation de produits	82	88	0	96	0	81		
Charges financières (sf ICNE)	1 126	1 122	1 191	1 163	1 233	1 157	-6,12%	0,55%
Charges exceptionnelles	31	17	17	112	27	35	30,69%	2,10%
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	76		

Les charges à caractère général progressent de 3,6%.

Les crédits budgétaires, inscrits en 2014 au titre des charges à caractère général, ont été consommés à hauteur de 95,12 %.

Les charges à caractère général subissent comme chaque année des variations liées à la conjoncture, à l'évolution de la réglementation ou à l'ajustement des besoins de la Ville en fonction de la création, de la modification ou suppression d'activités.

Les 192 000 € de dépenses supplémentaires par rapport à l'exercice précédent, s'expliquent par :

- la hausse des taux de TVA à compter du 1er janvier 2014. Le nouveau taux de TVA appliqué au contrat de nettoyage de la ville (10% au lieu de 7%) représente 3% d'augmentation des factures annuelles relatives à cette prestation, soit 27 000 €. Le passage de 19,6% à 20% sur le reste des charges à caractère général représente 14 000 € de crédits supplémentaires.
- les mécanismes d'indexation de prix applicables à tous les contrats et les effets de l'inflation sur tous les achats (fluides, fournitures...). L'inflation moyenne 2014 est égale à 0,5%. Si l'on applique ce taux à l'ensemble des charges à caractère général réalisées en 2013 (5,33 M€), "l'effet prix" est de l'ordre de 27 000 €.
- l'augmentation des prestations du contrat de nettoyage de la ville (notamment en terme de fréquences et de surfaces traitées) demandées dans le cadre du nouveau marché conclu en 2013, a représenté un supplément de dépenses de l'ordre de 111 000 €.
- un nombre importants de sinistres sur la signalisation tricolore du tram qui a représenté un supplément de dépenses de l'ordre de 25 000 €.
- l'augmentation de la fréquentation des cantines scolaires (+ 5 000 repas par rapport à l'année précédente) ce qui a engendré une dépense supplémentaire d'environ 19 000 €.
- l'ouverture du Jardin d'Enfants Jean Moulin a représenté un supplément de charges à caractère général de 10 000 €.

On peut noter que la politique d'achats s'est nettement améliorée ces dernières années, avec une montée en puissance en 2014, notamment par la création d'un service achats et le recours au groupement d'achats avec les autres collectivités de l'agglomération. Ces nouvelles pratiques se reflètent sur certains comptes des charges à caractère général (fournitures administratives notamment).

Les charges de personnel sont en hausse de 5,74%.

Les crédits budgétaires, inscrits en 2014 au titre des charges de personnel, ont été consommés à hauteur de 99,95%.

Les 636 000 € d'augmentation (inhabituelle) de la masse salariale s'expliquent comme suit:

- Impact de l'évolution des cotisations retraite : 150 000 €
- Augmentation des taux de cotisation URSSAF et de l'assiette de cotisation : 30 000 €
- Revalorisation nationale des grilles de la catégorie C et de la catégorie B depuis le 1^{er} février 2014 : 70 000 €

- Hausse du SMIC: 10 000 €
- Validation de plusieurs dossiers de services antérieurs, déclenchés entre 2003 et 2013 par des agents, qui ont abouti en 2014 et ont entraîné le versement par la collectivité de contributions financières supplémentaires : 35 000 €
- Différentes mesures destinées à l'ensemble du personnel, comprenant à la fois la carrière, le régime indemnitaire et la mise en place de la participation financière de la Ville pour le risque santé : 45 000 €
- Diverses évolutions au sein de la Direction Enfance Jeunesse, qui ont marqué sensiblement le budget des charges de personnel.
Rappelons tout d'abord que le budget de la Direction Enfance-Jeunesse-Education représente plus de 39 % du budget global du chapitre des charges de personnel.
2014 a été l'année de mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), ce qui a nécessité de nouveaux temps d'ALAE les mercredis et une organisation différente des accueils périscolaires.
Le Jardin d'enfants Jean Moulin a ouvert en août 2014, ainsi qu'une nouvelle classe de maternelle en septembre.
L'augmentation de la fréquentation des structures d'accueil de jeunes enfants ou de périscolaires implique un taux d'encadrement plus exigeant, et la nécessité de pourvoir à différents remplacements non prévus d'agents pour lesquels il existe de fortes contraintes d'encadrement, engendrent des dépenses supplémentaires qui peuvent être importantes.
Le coût supplémentaire en 2014 de toutes ces évolutions avoisine les 260 000 €.
- Remplacements d'agents, afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement au sein de certaines directions, nécessitant le recours à quelques contrats à durée déterminée : 36 000€

*Certes les charges de personnel croissent, mais la population progresse également. Les charges de personnel ont crû en moyenne de 3,31% entre 2009 et 2014, alors que la population a augmenté de 10% dans la même période.
La Ville propose des services d'accueil, de garderies, d'activités de loisirs, qui répondent parfaitement aux attentes de ses habitants et emploie des personnels en conséquence. Rappelons que dans la période, ont été ouverts la crèche des Nymphéas, l'ALSH maternel à Vert parc, les jardins d'enfants à Vert Parc Parc et à Jean Moulin.
De plus, comme on le constate ci-avant, plus de la moitié de la hausse des charges de personnel est due à diverses mesures gouvernementales, relatives aux retraites ou aux bas salaires.*

Le prélèvement au titre de la loi SRU s'élève à 81 031 € alors qu'il était nul en 2013.

Cette variation impacte d'autant le chapitre des "atténuations de produit". Le prélèvement subit, pour la première année, la hausse du taux minimum de logement sociaux (passé de 20 à 25% depuis la loi Duflot du 18 janvier 2013), ce qui double le nombre de logements sociaux manquants (521 en 2013, 1067 en 2014). Le montant brut de prélèvement s'élève à 240 620 € en 2014, contre 109 801 € en 2013. Fort heureusement, les dépenses déductibles s'élèvent à 159 589 € (dépenses réalisées en 2012 pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage).

Les autres charges de gestion courante augmentent de 6,61%.

Les crédits budgétaires, inscrits en 2014 au titre des charges de gestion courante, ont été consommés à hauteur de 99,34%.

Les 82 000 € de dépenses supplémentaires par rapport à l'exercice précédent, s'expliquent comme suit :

- La subvention versée au CCAS a été réévaluée de 40 000 € en 2014, un cadre de santé ayant été recruté pour les deux EHPAD.
- la ville a apporté un soutien encore plus important au tissu associatif en 2014, l'enveloppe globale allouée étant de 28 000 € de plus que l'année précédente. La subvention accordée à la MJC, à hauteur de 35 000 €, pour l'école de musique, a notamment été augmentée de 15 000 € en 2014. Au-delà de l'enveloppe globale de subventions allouées s'élevant à 433 180 € toutes associations confondues (hors coopératives scolaires, écoles privées), l'aide de la Ville se concrétise par la mise à disposition de personnel, d'équipements sportifs ou de salles, le prêt de matériel, la communication (Castelnau Passion, communication dans le Castelnau Mag, banderoles, cartons d'invitation, affiches...): cette aide indirecte est évaluée à environ 900 000 € pour 2014.

Les charges financières diminuent de 6,12 %.

Les crédits budgétaires, inscrits en 2014 au titre des charges financières, ont été consommés à hauteur de 89,09%.

La diminution de 75 000 € de charges d'intérêt s'explique notamment par des taux d'intérêt court terme restés à un niveau exceptionnellement bas, durant tout l'exercice 2014, allégeant encore le coût de la dette à taux variable. Le monde financier de la zone euro est, en effet, entré en 2014 dans une zone étrange et atypique, celle des taux d'intérêt négatifs.

Les charges exceptionnelles enregistrent une hausse de 30,69%.

La Ville a eu à procéder en 2014 à la réduction de plusieurs titres de recettes émis les années antérieures.

La Ville a constitué en 2014 une provision pour créances douteuses de 76 000 €.

La provision a été constituée pour les créances antérieures à 2013 et pour les créanciers faisant l'objet d'une procédure collective. Cette charge est particulièrement importante l'année de constitution de la provision. Elle sera réexaminée, chaque année, en fonction de l'évolution des créances mais la charge devrait être moins lourde par la suite.

L'indice de prix des dépenses communales ou « panier des Maires » évolue, sur un an, de 1,4 % à la fin du 1er semestre 2014, tandis que l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac n'augmente sur la même période que de 0,6 %, soit un écart de 0,8 point. L'évolution du Panier des Maires rend compte, au plus près de la réalité, de la progression des dépenses supportées par les budgets communaux résultant de la simple hausse mécanique des prix et des décisions gouvernementales en matière de frais de personnel (point d'indice fonction publique, taux de la contribution CNRACL). Dans ce contexte, alors qu'en 2014 les dotations s'inscrivent en baisse (une ponction de 588 millions d'euros a été opérée sur les seules communes) et qu'un objectif national d'évolution de la dépense publique locale se dessine, on ne peut que constater les contraintes inflationnistes toujours plus fortes qui s'imposent aux élus locaux.

2) Les recettes réelles (hors produit des cessions) connaissent une augmentation de 2,08% en 2014.

Les recettes réelles (hors produits des cessions immobilières) connaissent une progression de 2,08%, à rapprocher de celle des dépenses réelles qui est de 5,28%, ce qui signifie une dégradation de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute) en 2014 (-14,5% par rapport à 2013).

En milliers d'€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evol.2013-2014	Evol.2014-2009
Recettes réelles de fonctionnement	20 850	19 948	20 854	21 709	24 109	23 834	-1,14%	2,71%
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions)	18 757	19 486	20 341	21 702	22 808	23 281	2,08%	4,42%
013 atténuation de charges	47	35	51	38	30	53	79,95%	2,53%
70 produits des services	1 363	1 393	1 379	1 447	1 651	1 539	-6,82%	2,46%
73 impôts et taxes	13 771	14 490	15 295	16 427	17 322	17 473	0,87%	4,88%
73111 Taxes foncières/d'Habitation	11 890	12 364	13 103	13 929	14 885	15 139	1,71%	4,95%
7321 Attribution de Compensation	988	988	988	988	988	988	0,00%	0,00%
7351 Taxe sur l'électricité	306	346	369	402	442	437	-1,10%	7,42%
7368 taxes sur la publicité	3	8	54	98	165	111	-32,44%	106,85%
7381 tx.add.dr.mut.tx.de pub. Fonc.	537	747	777	929	765	669	-12,56%	4,49%
7325 Fds Péréq Interco.Communal	0	0	0	34	73	124	71,36%	
74 dotations et participations	3 459	3 471	3 478	3 622	3 731	4 035	8,12%	3,13%
7411 Dotation Forfaitaire	1 649	1 653	1 629	1 619	1 620	1 575	-2,78%	-0,92%
74127 dotat°nat°nale de péréquation	176	156	136	123	109	92	-15,27%	-12,22%
74718 autres	35	74	125	119	102	92	-10,34%	21,24%
7478 autres organismes	1 271	1 238	1 203	1 380	1 499	1 831	22,16%	7,58%
7483 Allocations compensatrices	302	317	333	336	327	315	-3,40%	0,86%
74712 emplois d'avenir	0	0	0	0	42	96	129,28%	
75 autres produits de gestion courante	75	58	52	29	28	26	-7,35%	-18,89%
77 produits exceptionnels	2 136	501	600	146	1 347	707	-47,47%	-19,83%
775 produits des cessions d'immo.	2 093	462	514	7	1 301	552	-57,56%	-23,39%

Les produits des services évoluent de -6,82% € en 2014, ce qui représente une perte de produit de 112 000 € par rapport à l'exercice précédent. Il convient tout d'abord de retraiter un remboursement de 95 000 € opéré par la Communauté d'Agglomération en 2013 et enregistré à ce chapitre. Une fois le retraitement de cette recette non récurrente fait, l'évolution de ce chapitre se situe toujours à un niveau négatif de -0,75%.

Plusieurs explications à cette atonie :

- le Centre de Loisirs n'est plus fréquenté que le mercredi après-midi depuis septembre (depuis la réforme des rythmes scolaires), ce qui représente une perte de recettes de 21 000 € environ. Pour rappel, il a été fait le choix de la gratuité des TAP le vendredi après-midi
- à la demande de la CAF, la Maison de l'Enfance a modifié son système de facturation depuis 2012 : la facturation à l'heure réelle entraîne une diminution des recettes de 9 000 €, les familles optimisant le nombre d'heures de garde.

Les impôts et taxes évoluent de 0,87% en 2014, alors que l'évolution moyenne de ce chapitre sur la période 2009-2014 est de 4,88%.

➤ Le produit des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) connaît une croissance beaucoup moins soutenue en 2014 que les années précédentes (+1,71% en 2014, contre +6,87% en 2013, +6,30% en 2012, et +5,97 % en 2011). Les contributions directes représentent toujours 65 % des recettes de gestion de la Ville, avec un produit encaissé de 15 138 803 €. Ce produit est calculé en appliquant aux bases notifiées par les services fiscaux un taux de Taxe d'Habitation de 16,82%, un taux de Foncier Bâti de 34,86% et un taux de Foncier Non Bâti de 122,72%.

Pour la première fois depuis plusieurs années, le produit fiscal encaissé à Castelnau-le-lez connaît une croissance proche, voire en dessous des moyennes nationales observées, et ce malgré une variation physique de ses bases qui reste importante (+4,65% pour la Taxe d'Habitation, +4,50% pour le Foncier Bâti).

Cette évolution s'explique par :

- la baisse des taux, décidée par le Conseil Municipal, à hauteur de 1,8%. La baisse des taux, en 2013 et en 2014, représente un manque à gagner de 553 000 € en 2014.
- une moindre revalorisation des bases en Loi de Finances (+1,8% en 2013, +0,9% en 2014).
- un encaissement de rôles supplémentaires moins important qu'en 2013.

Après sept années de stagnation, les taux d'imposition communaux ont baissé de 1,8% en 2013, de 1,8% en 2014 et de 0,9 % en 2015, alors même que de nombreuses autres collectivités s'en sont remises aux hausses de pression fiscale pour faire face à la hausse de leurs dépenses. Malgré le taux record des prélèvements obligatoires en France, et les grandes difficultés de la population, à qui il est demandé de grands sacrifices pour faire face à la dégradation des comptes publics, l'année 2014 a été porteuse d'un nouveau coup de massue fiscal pour de nombreuses communes. Le Conseil Municipal de Castelnau-le-lez a fait le choix d'une baisse de la pression fiscale.

En milliers d'€	2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	Var 2013- 2014	Var 2009- 2014
TAXE D'HABITATION								
Taux	17,44%	17,44%	17,44%	17,44%	17,13%	16,82%	-1,81%	-0,72%
Bases	25 502	26 382	27 725	29 640	32 754	34 277	4,65%	6,09%
Produit	4 448	4 601	4 835	5 169	5 611	5 765	2,75%	5,33%
Actualisation des bases loi de finances	614	306	528	499	534	295		
Variation physique	318	574	815	1 415	2 581	1 228		
FONCIER BATI								
Taux	36,14%	36,14%	36,14%	36,14%	35,50%	34,86%	-1,80%	-0,72%
Bases	20 220	20 990	22 342	23 764	25 156	26 289	4,50%	5,39%
Produit	7 308	7 586	8 074	8 588	8 931	9 164	2,62%	4,63%
Actualisation des bases loi de finances	482	243	420	402	428	226		
Variation physique	463	527	932	1 021	964	906		
FONCIER NON BATI								
Taux	127,23%	127,23%	127,23%	127,23%	124,97%	122,72%	-1,80%	-0,72%
Bases	87	93	91	86	87	80	-7,42%	-1,54%
Produit	111	118	115	110	109	99	-9,09%	-2,25%
Actualisation Loi de Finances	1	1	2	2	2	1		
Variation physique	9	5	-4	-6	-1	-7		
Rôles supplémentaires	24	59	78	61	235	110	-53,04%	35,56%
PRODUIT FISCAL TOTAL	11 890	12 364	13 103	13 929	14 885	15 139	1,71%	4,95%

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération est inchangée à 988 348,60 €, aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2014.
- En ce qui concerne la fiscalité indirecte, on constate une nouvelle baisse de 12,56% des recettes encaissées au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, suivant la tendance générale observée au niveau national. A Castelnau-le-lez, cette baisse est plutôt liée au fait que le marché de l'immobilier ancien est relativement tendu: il y a peu de biens à la vente, alors même que la demande ne se relâche pas.
- Le reversement opéré par la Communauté d'Agglomération au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a presque doublé par rapport à 2013. La Communauté d'Agglomération profite, depuis l'instauration de ce Fonds, de l'architecture globale du dispositif et des ajustements opérés, puisqu'elle est toujours bénéficiaire et non contributrice. Elle répartit ce Fonds selon la répartition de droit commun proposée par la Préfecture.

Les dotations et subventions sont en hausse de 8,12%, ce qui représente un supplément de recettes de 303 000 €.

- Les recettes de subventions comprennent essentiellement les prestations de service versées par la CAF versées pour les secteurs de la petite enfance et enfance-jeunesse. Les recettes constatées augmentent de 332 000 € par rapport à l'année 2013, pour deux raisons principales :

- La crèche familiale a perçu en 2014 un montant de prestation de service CAF très supérieur à 2013 car, en 2013, la CAF a réévalué de façon très importante le montant de la prestation de service versée aux gestionnaires de crèche familiale (+0,46 €/h). Cette revalorisation a été décidée par la CNAF courant 2013, alors que les acomptes de prestation de service 2013 avaient déjà été versés aux gestionnaires. La régularisation de la prestation de service 2013, perçue début 2014, a donc été majorée afin de tenir compte de cette revalorisation.
- La crèche les Nymphéas a, elle aussi, perçu en 2014 une prestation de service très supérieure à 2013. En effet, en 2012 et 2013, la CAF n'a versé à la crèche les Nymphéas que des acomptes de 50 %, et non de 70 %. Il s'agit d'une mesure de prudence appliquée à l'ensemble des nouvelles structures, dans les 2 années qui suivent leur création (2012 et 2013 pour les Nymphéas). En 2014, nous avons donc perçu une régularisation équivalant à 50% de la prestation de service 2013 plus un acompte « normal », calculé cette fois à hauteur de 70%. Autrement dit, nous avons perçu environ 120% de PS.

- En 2014, les dotations versées par l'Etat aux collectivités enregistrent pour la première fois une diminution de 1,5Md€ (soit 0,69% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités territoriales en 2012), conformément au « Pacte de confiance et de solidarité » décidé par l'Etat en juillet 2013.

Pour les communes, la baisse porte sur la dotation forfaitaire au sein de la DGF.

La Dotation Forfaitaire de la Ville est ainsi amputée de près de 161 000 € en 2014. La prise en compte de près de 1 000 habitants supplémentaires au 1^{er} janvier 2014 aurait permis de bénéficier d'une hausse de la dotation forfaitaire de 116 000 €. Après déduction de la prise en compte de la participation à l'effort collectif, la dotation forfaitaire diminue de 45 000 € en 2014.

La contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques prend la forme d'un « coup de rabet » sur leurs recettes. Cet effort supplémentaire intervient après trois années de gel des dotations. En 2014, les effets se font encore peu sentir sur les finances communales, mais l'effort demandé dans les trois années suivantes pourrait se traduire en « scénario catastrophe » pour de nombreuses collectivités.

➤ La Dotation Nationale de Péréquation encaissée, correspond, par contre, à 90% du montant encaissé l'année précédente. Face au gel de l'enveloppe normée, la loi de finances pour 2012 renforce certaines garanties protectrices des collectivités, en prévoyant qu'à compter de 2012, l'attribution au titre de la dotation nationale de péréquation revenant à une commune éligible ne peut être ni inférieure à 90 %, ni supérieure à 120 % du montant perçu l'année précédente. La baisse de cette dotation représente une perte de recettes d'environ 16 000 €.

➤ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux, diminuent de 11 000 € en 2014. Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit notamment des contribuables les plus modestes. Cependant, leur mode de calcul ne permet pas de compenser intégralement les pertes réelles de produit fiscal induites par ces diverses mesures d'allègement.

Les recettes exceptionnelles diminuent de 639 000 € en 2014, la Ville ayant finalisé moins de cessions immobilières que l'année précédente.

Les cessions, réalisées en 2014 à hauteur de 552 287,48 € sont :

- cession d'un terrain à GGL Avenue Georges Frèche (parcelles AV6/AV 232) : 143 403,48 €
- cession à GGL à Caylus (parcelles BX5/BX16/BX36) : 219 300 €
- cession d'un terrain Mas Baduel à M.DESCOSSY (parcelle BO 182) : 183 444 €
- cession d'un terrain Mas Baduel 588, chemin des Libellules au Syndicat des copropriétaires de Mas Baduel (parcelle BV 325) : 3 120 €
- échange avec soulte des parcelles AY 284/AY 285 (Résidence Flore et Sens) : 1 260 €
- cession d'un véhicule : 1 760 €.

Il faut noter que les recettes encaissées au titre des cessions immobilières ne participent pas à l'autofinancement, et sont retraitées, au moment du calcul des épargnes, comme étant des recettes d'investissement.

S'agissant des autres recettes exceptionnelles, elles augmentent de 110 000 € par rapport à 2013 car la Ville a encaissé, en 2014, le remboursement par les assureurs du sinistre sur le sol souple de la salle polyvalente de l'école Mario Roustan (108 000 €)

La diminution des dotations se conjugue en 2014 à des recettes fiscales qui évoluent peu, en raison notamment d'une faible revalorisation forfaitaire des bases, et d'une absence d'utilisation du levier fiscal. Le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement reste, quant à lui, plus dynamique. Résultat, les marges de manœuvre financières la Ville se contractent : l'épargne brute diminue pour la première fois depuis 2007.

B – La section d'investissement :

Comme pour la section de fonctionnement, seules les opérations réelles seront examinées.

1) Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 12,312 M€ sont constituées des dépenses financières et des dépenses d'équipement

Les dépenses financières, (opérations concernant principalement le remboursement en capital des emprunts et les écritures afférentes aux emprunts de type revolving pour un total de 7,250 M€), ont augmenté de 9,57 % (+633 000 €) par rapport à l'exercice précédent. Il faut noter toutefois que certaines écritures relatives aux emprunts se compensent intégralement en dépenses et en recettes.

Les dépenses financières sont constituées:

- du remboursement en capital des emprunts à hauteur de 1,950 M€ (1,838 M€ en 2013),
- de l'écriture de réaménagement du crédit-relais auprès de la Caisse d'Epargne, pour l'opération « ancienne gendarmerie » : ce réaménagement a engendré une dépense de 1,8 M€ et une recette de même montant
- de l'écriture de dépense de l'emprunt revolving pour 3,466 M€ (de même montant que l'écriture en recettes). Les écritures passées au titre des emprunts revolving (écritures pour enregistrer les possibilités de tirages et remboursement infra-annuels sur ces emprunts), passent de 4,778 M€ en 2013 à 3,466 M€ en 2014 car la Ville n'a plus procédé à des remboursements temporaires à partir du 2^{ème} semestre 2014, l'EONIA négatif ne permettant plus de faire des économies d'intérêt.

Les dépenses d'équipement (c'est-à-dire toutes les dépenses qui rentreront dans le patrimoine de la collectivité pour un total de 5, 062 M€.) montrent une pause en 2014.

Les exercices 2012 et 2013 avait été exceptionnels en matière d'investissement, la Ville ayant investi plus de 12 M€ en 2012 et 8 M€ en 2013 La moyenne d'investissement des sept dernières années est de 6,956 M€.

Les dépenses reportées sur l'exercice suivant (dépenses engagées mais non encore mandatées à la fin de l'exercice) s'élèvent à 2,253 M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement par rapport aux crédits ouverts (BP + DM) est de 72 %.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2014 par la Ville peuvent être détaillées comme suit :

	Crédits votés	Mandaté	Report en 2015	Crédits annulés
Social	157 782	129 135	28 582	65
Subv.Equip. aire d'accueil gens du voyage	4 200	4 135		65
Subventions surcharge foncière	153 582	125 000	28 582	0
Urbanisme	654 620	68 156	416 793	169 672
Acquisitions foncières (frais de notaires....)	23 032	13 813	980	8 238
Subventions façades	232 251	39 547	93 873	98 832
Acquisition parcelles secteur Caylus	163 600		163 600	0
Etudes Ecoquartier de Caylus	79 738	14 796	2 340	62 602
Acquisition Ilôt Charles de Gaulle	156 000	0	156 000	0
Voirie	4 547 616	1 540 001	1 364 707	1 642 907
Quartier du Devois	1 159 177	163 714	5 641	989 821
Aménage abords collège avenue du 08	1 235 608	125 705	1 096 974	12 929
Voirie annuelle	1 057 642	788 031	168 621	100 990
Moe Centurions mendrous	149 686	0		149 686
Travaux rue de romani	364 700	1 260	16 197	347 243
Programme Syble pour berges du lez	37 908	33 857	0	4 051
Travaux chemin de substitution	24 000			24 000
Divers travaux sur éclairage (hors PPP)	51 875	48 947		2 928
Accessoires de voirie (mobiliers urbains, horodateurs...)	111 612	97 279	12 180	2 153
Réhabilitation centre ancien (paiement du solde)	20 000	11 157		8 843
Travaux adénauer - sablassou - provence	116 746	114 022	2 725	0
Travaux rue de l'olivette	93 661	93 659		2
Travaux giratoire route de clapiers	125 000	62 370	62 370	261
Sport	761 557	516 728	173 104	71 724
Divers travaux dans les bâtiments sportifs	94 295	9 560	18 405	66 330
Vestiaires stade Jean Fournier	267 846	188 789	75 895	3 162
Armoires électriques stade	24 600	24 524		76
Étanchéité salle d'honneur pds	79 000	0	78 804	196
Clôture tennis	17 000	16 020		980
Gazon synthétique city stade Colette Besson	19 000	18 095		905
Matériels sportifs	32 044	32 058		-14
Aménagement de deux courts de tennis (fin travaux)	227 772	227 683		89
Cimetière	147 696	147 638	0	58
Réfection des allées des deux cimetières	147 696	147 638		58
Bâtiments municipaux	1 423 809	1 388 771	1 890	33 148
Acquisition propriété Ribstein rue salengro	1 265 068	1 265 068		0
Propriété laporte (fin des travaux)	158 741	123 703	1 890	33 148
Enfance, jeunesse	1 152 837	391 165	63 497	698 175
Divers travaux dans les bâtiments scolaires	59 182	33 648		25 533
Travaux chaudière Jean Moulin	103 000	102 216		784
Chaufferie école Vert Parc (chaudière + portes)	28 000	27 070		930
Sol souple Petits Princes	18 000	17 443		557
Façades St Eupéry (RS+école)	20 600	20 490		110
So souple aire de jeux Forum	14 500	14 580		-80
Informatique dans les écoles (TBI)	33 695	33 670		25
Jardin d'éveil Jean Moulin	42 800	41 793		1 007
Extension école la fontaine (paiement du solde)	48 405	47 056	877	472
Pôle petites enfance (programmation)	750 109	18 651	62 620	668 838
Aménagement square de la crouzette	34 547	34 547		0
Récurrent	1 279 310	870 024	205 025	204 261
Etudes	107 801	70 889	11 040	25 871
Informatique	225 559	169 755	40 014	15 790
Eclairage public (contrat de partenariat)	250 870	242 818	584	7 468
Extensions de réseaux suite programmes immobiliers	177 840	34 624	42 688	100 527
Défense incendie	182 761	88 363	93 815	582
Véhicules	102 338	77 124	0	25 213
Mobilier	38 776	36 018	1 092	1 666
Divers travaux dans les bâtiments municipaux	91 673	74 698	6 689	10 286
Divers matériels	66 158	51 078	570	14 510
Espaces verts	35 535	24 656	8 532	2 347
Autres	42 504	10 433	284	31 787
Total des dépenses d'équipement	10 167 730	5 062 051	2 253 882	2 851 797

2) Le financement des dépenses réelles d'investissement :

En milliers d'€	2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
10 Reversement de dotations	0	0	0	35	0	0
13 Remboursement de subv.	46	30	9	6	0	33,10
26 Acquisition de participations	20	0	3	0	0	0
Dépenses d'équipement	5 684	6 256	7 397	12 108	7 958	5 062
Dépenses d'investissement (1)	5 751	6 286	7 409	12 149	7 958	5 095
10 Dot. et fonds propres (sf 1068)	1 562	2 053	1 972	2 026	2 058	1 882
13 Subventions (sauf 138)	757	1 255	915	2 144	747	1 187
16 Emprunts et dettes (sf.ICNE 16881)	2 500	1 500	4 800	4 328	600	1 000
Produit de cessions	2 093	462	514	7	1 301	552
20 à 23 Rembt sur Immobilisations en cours	0	0	0	160	74	2
27 Autres immobilisations financières	0	19	20	240	0	0
Epargne nette	462	902	1 174	1 624	2 035	1 397
Recettes d'investissement (2)	7 375	6 191	9 395	10 528	6 815	6 020
Variation du fonds de roulement (2) – (1)	1 624	-94	1 986	-1 620	-1 143	925

Les dotations et fonds propres comprennent le Fonds de compensation de la TVA, les autres remboursements de TVA et les recettes de taxes d'urbanisme (Taxe Locale d'équipement et Taxe d'Aménagement).

➤ Le F.C.T.V.A. encaissé en 2014 s'élève à 1 132 000 € contre 1 220 000 €, en 2013. Le F.C.T.V.A. encaissé en 2014 est calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles de 2013. Les dépenses d'équipement réalisées en 2013 n'ont pas atteint le niveau de 2012, mais certaines grosses dépenses réalisées en 2012 n'étaient pas éligibles (acquisition de la propriété Laporte, travaux concernant l'aire d'accueil des gens du voyage...)

➤ Le montant encaissé au titre de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) et de la Taxe d'Aménagement diminue en 2014, et atteint 749 000 € au lieu de 837 000 € en 2013. La TLE, exigible sur la base des permis de construire, a été remplacée à partir de 2013 par la Taxe d'Aménagement : la Taxe d'Aménagement est plus productive, mais on constate toujours en 2014, après un an de mise en place de cette taxe, de forts retards dans son recouvrement et reversement aux collectivités.

Les subventions d'investissement encaissées en 2014 s'élèvent à 1 187 000 € et les subventions d'investissement reportées (notifiées mais non encore encaissées) s'élèvent à 415 000 €. Le taux de réalisation du chapitre des subventions d'investissement est de 90%.

Le tableau ci-dessous vous en présente le détail:

	Crédits votés	Titre	Reports en 2015	Crédits annulés
Amendes de police	106 200	106 236		-36
Part.pr non réal.d'aires stat.	208 000	208 680		-680
Participat°->voirie & réseaux	67 900	67 918		-18
Réserve parlementaire Tableaux Numériques	6 226	6 226		0
DETR 2014 (Chaufferies Jean Moulin et Vert Parc)	100 000		22 337	77 663
Participation aménageur écoquartier de Caylus pour mesures compensatoire environnementales	60 000			60 000
Participation aménageur écoquartier de Caylus pour équipements publics	379 000	380 082	8 514	-9 596
Parc avenue de l'europe	34 600	31 000		3 600
Extension école la fontaine	147 901	22 376	125 525	0
Propriété laporte	153 157	143 100	10 057	0
Gazon synthétique pour le stade Jean Fournier	300 000	221 606	81 994	-3 600
Syble pour berges du lez	13 100	0	27 456	-14 356
Etanchéité salle d'honneur Palais des Sports	100 000	0	83 520	16 480
Aménag abords collège avenue du 08 mai 45	106 200		56 190	50 010
Total général	1 782 284	1 187 223	415 594	179 467

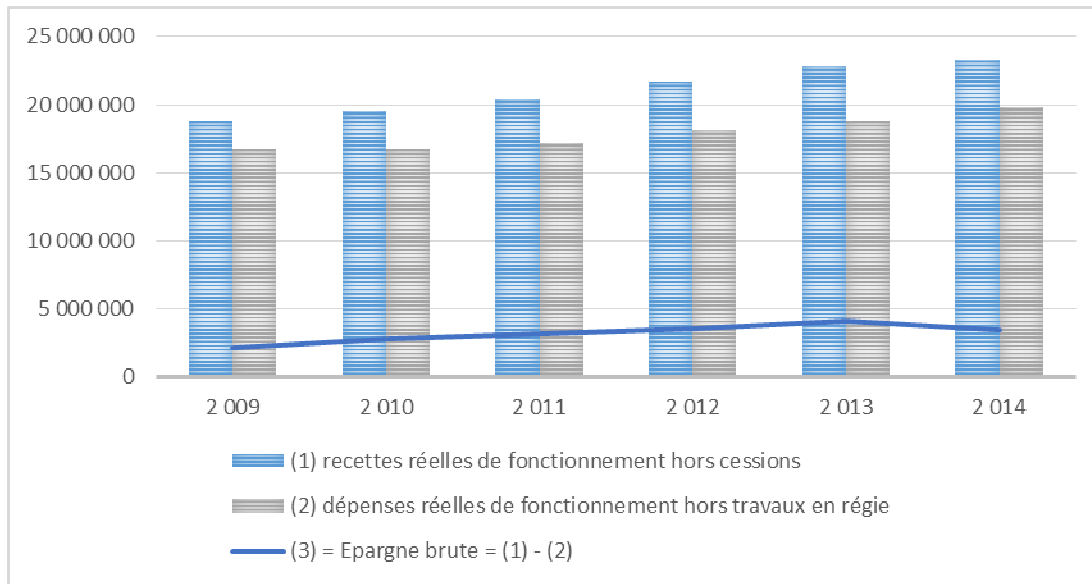
Les recettes d'emprunt se décomposent de la façon suivante :

- emprunt de clôture pour 1 M€
- écriture de recette de l'emprunt revolving 3,466 M€ (de même montant que l'écriture en dépenses).
- écriture de réaménagement du crédit-relais auprès de la Caisse d'Epargne, pour l'opération « ancienne gendarmerie » : ce réaménagement a engendré une recette de 1,8 M€ et une dépense de même montant

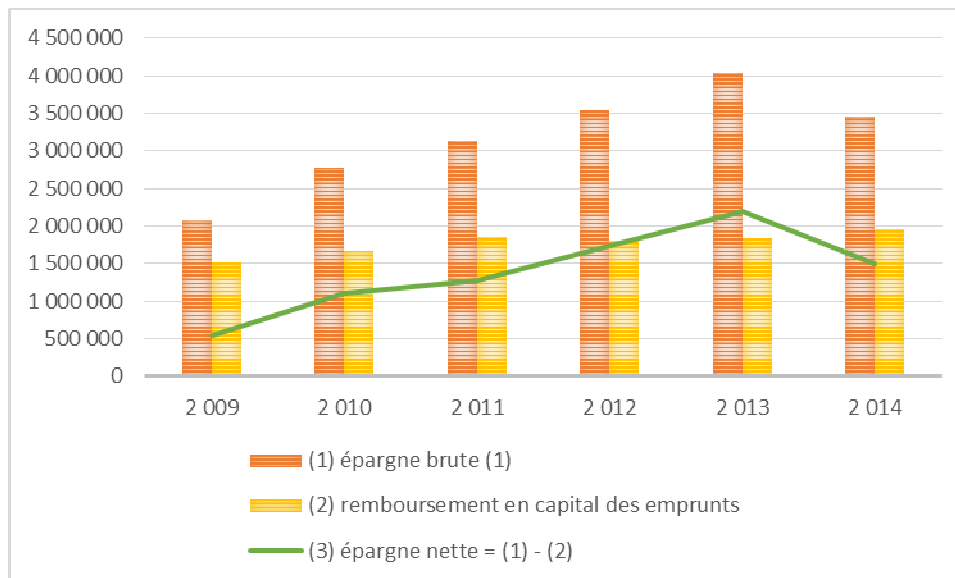
Le financement par l'épargne diminue en 2014, après plusieurs années de croissance soutenue. Les finances communales conjuguent en 2014 de multiples facteurs : l'atonie des recettes courantes et la croissance importante des dépenses de même nature, la baisse des dotations de l'Etat et des taux d'imposition.

L'autofinancement brut (épargne brute) se calcule par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. Pour une collectivité comme pour une entreprise ou un ménage, l'épargne est le montant qui n'est pas dépensé dans le fonctionnement courant et qui doit permettre d'abord de rembourser la dette contractée avant de financer les investissements. Dès que se produit un effet de ciseau (augmentation plus rapide des dépenses que des recettes), l'épargne brute se dégrade.

On ne peut que constater son évolution très favorable jusqu'en 2014, la tendance s'inversant à partir de là.

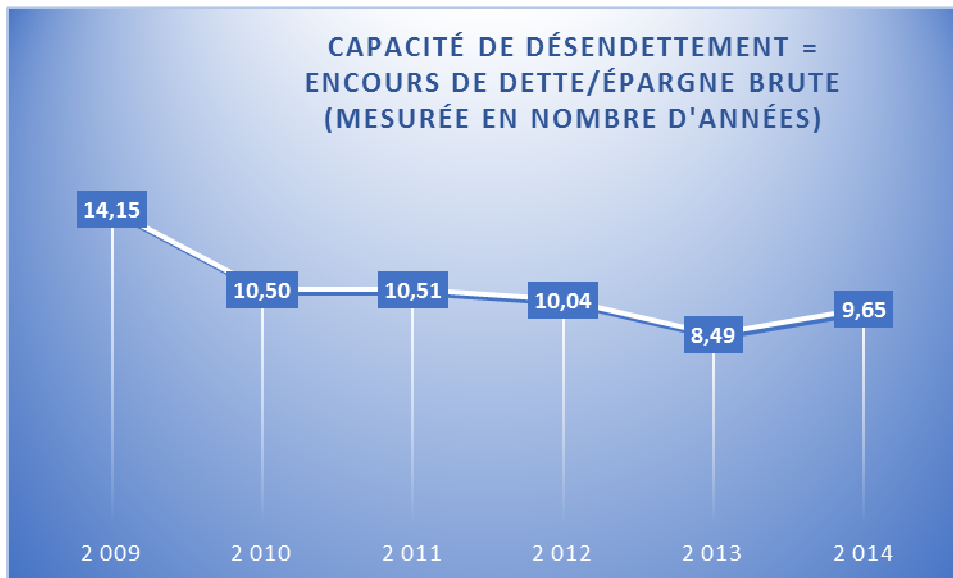


Sur un plan mathématique, l'épargne nette se calcule en soustrayant l'annuité de la dette à l'épargne de gestion. Ce ratio représente le montant à disposition de la collectivité pour investir, une fois remboursé et payé l'ensemble de ses engagements. Pour les analystes du secteur bancaire, ce ratio ne permet pas de porter un jugement sur la qualité de la situation financière de la collectivité, mais permet d'identifier une capacité d'endettement supplémentaire. On peut noter que l'épargne nette qui n'avait cessé d'augmenter depuis 2009, sous l'effet de la hausse de l'épargne brute et d'une évolution très faible de l'amortissement des emprunts, diminue en 2014.



La capacité de désendettement est un des ratios les plus pertinents d'analyse financière des collectivités locales. Ce ratio est calculé en divisant l'encours de dette par l'épargne brute. Cet indicateur permet de mesurer véritablement la solvabilité de la commune en calculant le nombre d'années d'épargne qui lui est nécessaire pour rembourser la totalité de son encours de dette. Si la capacité de désendettement s'élève à 10 ans, cela signifie que la collectivité doit mobiliser 10 ans d'épargne brute pour rembourser la totalité de son encours de dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.



CONCLUSION

La contrainte financière des collectivités locales s'est renforcée en 2014 avec la baisse de la DGF, mais ce n'est pas une donnée nouvelle. Les comptes administratifs 2013 de nombreuses communes révélaient déjà une dégradation significative de leurs finances. Castelnau-le-lez finit par suivre la tendance générale, avec un an de retard. Ses résultats 2014 symbolisent parfaitement les difficultés actuelles. Un effet de ciseau commence à peser sur nos finances, créé par une atonie des recettes, notamment fiscales, et par une stimulation forcée des dépenses, par exemple avec la réforme des rythmes scolaires.

Force est de constater qu'aujourd'hui les relations entre les collectivités locales et l'Etat sont dans une impasse : plus grandes sont les exigences de l'Etat, plus l'effort financier est difficile à absorber par les collectivités. Il est dorénavant inéluctable que la baisse des dotations amorcée en 2013 n'est que le début d'un processus bien plus long et consistant. Pour y faire face, le risque est grand que les collectivités prennent des trajectoires, au niveau de leur fiscalité ou de leurs investissements, desservant l'économie du pays.